

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON**

Assemblée ordinaire du 4 avril 2022

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de Montcerf-Lytton, tenue le lundi 4 avril 2022 à 19 :00 à la salle commune du complexe municipal, situé au 16 rue Principale Nord. La séance a été tenue à huis clos et enregistrée, considérant le contexte de la pandémie de COVID-19.

Sont présents à cette rencontre:

Madame	Véronique Danis	Mairesse	
Madame	Julie Côté	Conseillère,	Siège 1
Monsieur	Luc St-Jacques	Conseiller,	Siège 2
Madame	Pierrette Lapratte	Conseillère,	Siège 3
Monsieur	Rodrigue Gauthier	Conseiller,	Siège 4
Monsieur	François Côté	Conseiller,	Siège 5
Monsieur	Sébastien Emond	Conseiller,	Siège 6

Sont présents à cette rencontre :

Une citoyenne est présente

Sous la présidence de Madame Véronique Danis, Mairesse.

Est également présente, Madame Sandra Payette, Directrice générale et Greffière-trésorière, elle occupe la fonction de Greffière de la présente séance.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT Que le vendredi 25 mars 2022 l'arrêté ministériel 2022-024, stipule que l'ensemble des séances du conseil doit de nouveau se tenir en présentiel, conformément aux règles prévues, entre autres, à la Loi sur les cités et villes et au Code municipal du Québec.

La séance ordinaire est par conséquent ouverte à 19h30, après un tour de table pour la vérification du quorum par l'appel des présences.

Adoptée à l'unanimité

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-04-77

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Côté et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-04-78

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 28 FÉVRIER 2022- BUDGET 2022

Il est proposé par Madame la conseillère Pierrette Lapratte et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 28 février 2022, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-79

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 28 FÉVRIER 2022- PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022- 2023-2024

Il est proposé par Monsieur le conseiller Rodrigue Gauthier et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 28 février 2022, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-80

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 28 FÉVRIER 2022- EMBAUCHE AU POSTE D'INSPECTRICE MUNICIPALE ET RESPONSABLE DE L'AQUEDUC

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Côté et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 28 février 2022, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-81

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Côté et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 7 mars 2022, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-82

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 25 MARS 2022- DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 2- PROJET REMPLACEMENT DES BANDES VÉTUSTES DE LA PATINOIRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Émond et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 25 mars 2022, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES COMPTES DE LA PÉRIODE

2022-04-83

ADOPTION DES COMPTES DU 26 FÉVRIER 2022 AU 25 MARS 2022

Il est proposé par Madame la conseillère Pierrette Lapratte et il est résolu d'adopter les rapports suivants, et ce, pour la période jusqu'au 25 mars 2022;

Comptes déjà payés (26 février au 25 mars 2022) (Chèques 1032 à 1039)	31 444.73 \$
Liste des salaires nets et frais de déplacement (26 février au 25 mars 2022)	28 443.06 \$
Paielements par virements bancaires (26 février au 25 mars 2022)	33 255.32 \$
Paielements par prélèvements automatiques (26 février au 25 mars 2022)	6 841.54 \$
Comptes à payer (26 février au 25 mars 2022) (Chèques 1040 à 1075)	101 045.62 \$
Aucun chèque annulé	

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

La soussignée, Madame Sandra Payette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Sandra Payette
Directrice générale et Greffière-trésorière

4. DEMANDES ET DÉCISIONS

2022-04-84

NOMINATION DES ÉLUS REPRÉSENTANT AU SEIN DE CHAQUE COMITÉ OFFICIEL DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la liste des élus nomnés au sein de chaque comité officiel régi par la municipalité doit être déposée annuellement

CONSIDÉRANT QUE les élus ont déjà des secteurs d'intervention définis

Madame Véronique Danis Mairesse
Comité développement et diversification (CDD)
Comité voirie

- Madame Julie Côté Conseillère, Siègne 1
Comité développement et diversification (CDD)
Comité art et culture
- Monsieur Luc St-Jacques Conseiller, Siègne 2
Comité voirie
Aqueduc
- Madame Pierrette Lapratte Conseillère, Siègne 3
Comités d'embauche
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- Monsieur Rodrigue Gauthier Conseiller, Siègne 4
Comité développement et diversification (CDD)
Comité incendie
- Monsieur François Côté Conseiller, Siègne 5
Comité d'embauche
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- Monsieur Sébastien Emond Conseiller, Siègne 6
Comité voirie
Aqueduc

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur le conseiller Luc St-Jacques et résolu d'accepter la liste présentée précédemment comme étant la liste des élus nommés au sein de chaque comité officiel pour toute la période de l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-85

FIN DE PROBATION DE L'EMPLOYÉ NO. 33-01

CONSIDÉRANT QUE le délai de probation de l'employée arrive à échéance et que l'employé remplit ses tâches de façon plus que satisfaisante;

CONSIDÉRANT QUE les relations de travail au sein des employées de cols bleus sont harmonieuses depuis son entrée en poste.

CONSIDÉRANT QUE la direction générale apprécie son autonomie, son implication et ses méthodes de communications.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur le conseiller François Côté et résolu de mettre fin à la période de probation de l'employé 33-01 comme prévu à son contrat

Adoptée à l'unanimité

2022-04-86

**MODIFICATION À LA PÉRIODE DE VACANCES POUR TOUS
LES EMPLOYÉS (ES) DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-
LYTTON.**

CONSIDÉRANT QUE la période actuelle de calcul et de prise des vacances des employés est du 1er mai au 30 avril de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE le calcul habituel d'une année soit calculé du 1^{er} janvier au 31 décembre;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des vacances serait plus simple tant pour l'administration que pour les employés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Luc St-Jacques et résolu de modifier la période de vacances pour tous les employés(es) de la municipalité, afin que la période corresponde au calendrier civil, soit du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-87

**AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE S'INSCRIRE À clicSÉCUR
ENTREPRISE**

IL EST RÉSOLU :

QUE Sandra Payette, Directrice-générale et Greffière-trésorière, soit autorisé à signer, au nom de la municipalité, les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR.

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil municipal de Montcerf-Lytton apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée précédemment :

_____ Signature	Véronique Danis, Mairesse Montcerf-Lytton, 4 avril 2022
_____ Signature	Julie Côté, Conseillère Montcerf-Lytton, 4 avril 2022
_____ Signature	Luc St-Jacques, Conseiller Montcerf-Lytton, 4 avril 2022
_____ Signature	Pierrette Lapratte, Conseillère Montcerf-Lytton, 4 avril 2022

_____ Signature	Rodrigue Gauthier, Conseiller Montcerf-Lytton, 4 avril 2022
_____ Signature	François Côté, Conseiller Montcerf-Lytton, 4 avril 2022
_____ Signature	Sébastien Émond, Conseiller Montcerf-Lytton, 4 avril 2022

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal de Montcerf-Lytton qui ont le droit de voter relativement à cette résolution l'ont signée, elle est adoptée et entre en vigueur le 4 avril 2022. Un exemplaire de cette résolution est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

Adopté à l'unanimité

2022-04-88

AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE MESURE DE FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE OFFERTE PAR EMPLOI-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le programme offre de l'aide technique ou financière pour :

- Définir nos besoins de formations
- Réaliser notre projet de formation
- Évaluer l'efficacité de la formation reçue

CONSIDÉRANT QUE la direction générale et l'inspectrice municipale manifestent le désir d'accroître ses performances ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Émond et il est résolu d'autoriser à la direction générale à déposer une demande d'aide financière dans le cadre de mesure de formation de la main-d'œuvre financée par le fonds de développement du marché du travail.

Adopté à l'unanimité

2022-04-89

AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE D'AGIR AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC

Il est proposé par Monsieur le conseiller Rodrigue Gauthier et il est résolu d'autoriser Madame la Mairesse Véronique Danis de procéder à la signature du document MR-69 de Revenu Québec, procuration générale permettant à la directrice générale et Greffière-trésorière, Madame Sandra Payette d'être désignée pour avoir accès aux renseignements et aux documents confidentiels que Revenu Québec détient. En plus d'autoriser, la directrice générale à agir au nom de la municipalité de Montcerf-Lytton auprès de Revenu Québec.

- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon Dossier pour les entreprises, notamment en retirant et en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerte;
- D'accepter que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon Dossier pour les entreprises, aux fichiers de Revenu Québec et auprès du registraire des entreprises du Québec.

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil de la Municipalité de Montcerf-Lytton apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus.

Signature	Véronique Danis, Mairesse Montcerf-Lytton, 4 avril 2022
Signature	Julie Côté, Conseillère Montcerf-Lytton, 4 avril 2022
Signature	Luc St-Jacques, Conseiller Montcerf-Lytton, 4 avril 2022
Signature	Pierrette Lapratte, Conseillère Montcerf-Lytton, 4 avril 2022
Signature	Rodrigue Gauthier, Conseiller Montcerf-Lytton, 4 avril 2022
Signature	François Côté, Conseiller Montcerf-Lytton, 4 avril 2022
Signature	Sébastien Émond, Conseiller Montcerf-Lytton, 4 avril 2022

Adoptée à l'unanimité

2022- 04-90

**AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE
MANDATER LAVERY DE BILLY AVOCATS POUR LE
DOSSIER DU LOT 3 318 998**

CONSIDÉRANT Qu'une construction doit respecter toutes les dispositions applicables sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT Que plusieurs rénovations ont été réalisées à la propriété sans l'obtention de permis;

CONSIDÉRANT Que la propriété est en contravention au Q-2 R22;

CONSIDÉRANT Qu'un permis de rénovation a été demandé suite à un incendie survenu le 1^{er} janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Sébastien Émond et résolu que la Municipalité mandate Lavery de Billy Avocats pour la représenter et entreprendre toutes les procédures nécessaires à l'application de la réglementation selon les taux horaires actuellement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-91

**AUTORISATION D'INSCRIRE LES POMPIERS AINSI QUE 2
EMPLOYÉS MUNICIPAUX À UNE FORMATION RCR
RECONNUS**

CONSIDÉRANT QUE les membres de la brigade incendie n'a pas suivi la formation RCR depuis quelques années

CONSIDÉRANT QUE la CNESST prévoit qu'un minimum de 2 employés devrait être titulaire d'une certification RCR valide

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame la conseillère Pierrette Lapratte et résolu d'autoriser la direction générale de procéder à la recherche de formation RCR disponible à proximité de la municipalité et de procéder à l'inscription des membres de la brigade incendie et de 2 employés municipaux à une formation RCR reconnue.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-92

**APPUI À LA DEMANDE DE LA MRC DE NE PAS RÉDUIRE
LES EFFECTIFS DANS LE CADRE DE L'ENTENTE RELATIVE
À LA FOURNITURE DE SERVICES DE POLICE PAR LA SQ
SUR LE TERRITOIRE DE LA MRCVG**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau : - **Demande** à la ministre de la Sécurité publique, Mme Geneviève Guilbault, qu'aucune réduction des effectifs ne soit prévue sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, dans le cadre du renouvellement de l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sureté du Québec à intervenir avec la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la municipalité de Montcerf-Lytton ont à cœur la sécurité et le maintien de l'ordre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Julie Côté et résolu d'appuyer la demande de la MRCVG tel que décrit à la résolution 2022-R-AG094 adoptée le mardi 15 mars 2022 par la MRCVG.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-93

**AUTORISATION DE RECHERCHE DE PRIX ET D'OCTROI DU
CONTRAT DE FAUCHAGE DES ABORDS DE CHEMINS**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer le contrat de fauchage des abords de routes durant la saison estivale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc St-Jacques et il est résolu d'autoriser la direction générale à effectuer une recherche de prix sur invitation et à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-94

**AUTORISATION DE RECHERCHE DE PRIX ET D'OCTROI DU
CONTRAT DE BALAI MÉCANIQUE POUR LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de faire passer le balai mécanique sur certaines rues et quelques chemins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Julie Côté et il est résolu d'autoriser la direction générale à effectuer une recherche de prix, sur invitation et à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-95

**SUBSTITUTION DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE
RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILLES-AÎNÉS EN LIEN
AVEC LES POLITIQUES PFM-MADA ET LES PLANS
D'ACTION AFFÉRENTS**

ATTENDU QUE La municipalité de Montcerf-Lytton a adopté une politique de la famille et des aînés en 2019 dans le cadre de la démarche collective Municipalité amie des aînés et Politique familiale municipale avec la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

ATTENDU QUE Madame Christiane Cloutier avait été nommée élue responsable des questions familles-ainées en lien avec ce dossier et du suivi des plans d'action comme responsable du comité de suivi;

ATTENDU QUE Madame Christiane Cloutier a quitté le monde politique municipal en novembre dernier;

ATTENDU QUE La conseillère, Madame Julie Côté, est intéressée à occuper le poste de responsable de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur François Côté et résolu que le conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton désigne Madame Julie Côté, conseillère, au poste d'élue responsable des questions familles-ainées dans le cadre du programme PFM-MADA;

Adoptée à l'unanimité

2022-04-96

**ADDENDA À LA DEMANDE D'APPUI POUR PROJET
D'EXPANSION DES SENTIERS – CLUB QUAD VALLÉE DE LA
GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE le club quad vallée de la Gatineau doit obtenir une description précise des tracés de sentier autorisé.

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-01-11 appuie le projet d'expansion des sentiers du Club Quad de la Vallée de la Gatineau

ATTENDU QUE le tracer des sentiers sera les suivent :

1. Sur le chemin de Montcerf:

- 1.1. À partir de la limite de la municipalité de Montcerf-Lytton et celle de Egan-Sud jusqu'à l'intersection de la rue Principale Sud (Distance de 3.3 km)

2. Sur la rue Principale Sud :

- 2.1. De l'intersection du chemin Montcerf jusqu'à l'intersection de la rue Principale Nord et du Collège (Distance de 3.1 km)

3. Sur la rue Principale Nord :

- 3.1. De l'intersection de la rue Principale Sud/du Collège jusqu'à ce que cette même rue change de nom pour se nommer chemin de Lytton (distance 700 mètres)

4. Sur le chemin de Lytton :

- 4.1. De la rue Principale Nord jusqu'à l'intersection de la route 117 (Distance de 17 km)

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Émond et résolu d'adopter l'addenda à la résolution 2022-01-11 appuyant l'expansion des sentiers du Club Quad à l'intérieur des limites de la Municipalité de Montcerf-Lytton.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-97

AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE PARTICIPER AU PROJET D'ENTRETIEN DE SENTIERS PÉDESTRES DANS LE CADRE DU VOLET 4- SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

ATTENDU **QUE** la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU **QUE** les municipalités de **Denholm, Blue-Sea, Messines, Cayamant, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, Grand-Remous et Montcerf-Lytton** désirent présenter un projet **d'entretien de sentiers pédestres** dans le cadre de l'aide financière;

ATTENDU **QUE** le projet se déroulera sur deux ans, soit pendant l'exercice 2022-2023 et l'exercice 2023-2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Rodrigue Gauthier et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton s'engage à participer au projet **d'entretien de sentiers pédestres** et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la **Municipalité de Denholm**, organisme responsable du projet.

Adopté à l'unanimité

5. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions d'une citoyenne

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-04-98

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Il est proposé par Madame la conseillère Pierrette Lapratte de procéder à la levée de l'assemblée à 19h52.

Adoptée à l'unanimité

Véronique Danis

Mairesse

Sandra Payette

*Directrice générale et
Greffière-trésorière*